



## PROCES VERBAL D’AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 JUIN 2017

Extrait du registre des délibérations

Le 26 juin 2017, à 18h00,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël Bruneau.

Date de convocation : 19/06/17

#### **N° C-2017-06-26/00 - Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**

##### **N° C-2017-06-26/01 - Compte de gestion 2016**

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote :

Unanimité (53 pour)

##### **N° C-2017-06-26/02 - Compte Administratif 2016**

**DONNE** acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2016.

Vote :

Majorité (41 pour- 10 contre (Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Monsieur Philippe Duron, Madame Josette TRAVERT, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Claudine Maguet, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Éric Vève.)

Monsieur Joël BRUNEAU ne prend pas part au vote.

##### **N° C-2017-06-26/03 - Logipays - Construction de 35 logements 110 à 120 rue de la Délivrande - Garantie d'emprunt d'un montant de 4 780 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50 %**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 780 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 63494 constitué de 5 lignes de Prêt. Le conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/04 - Partélios habitat - acquisition d'un terrain en vue de la construction de logements sociaux - 41-45-47 boulevard detolle - garantie d'emprunt d'un montant de 1 392 100.00 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%.**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 392 100 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 64209 constitué de 1 ligne de Prêt.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/05 - Encaissement des redevances de stationnement des parcs en enclos - Convention entre la Ville et la Communauté urbaine Caen la Mer**

**APPROUVE** la convention d'encaissement des redevances de stationnement des parcs en enclos Courtonne et Plaisance 1 et 2 entre la Ville de Caen et la Communauté Urbaine Caen la Mer ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/06 - Bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2016 par la ville de Caen ou, pour son compte, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

**PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite du bilan des opérations immobilières réalisées par la ville de Caen au cours de l'année 2016 et pour son compte par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/07 - Rachat d'immeubles auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre de l'année 2017**

**DECIDE** de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat de la parcelle cadastrée section LH n° 20 (5 210 m<sup>2</sup>) située 3 rue du Marais à Caen, correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 432 840,78 € HT, de la parcelle MC n° 4 (5 882 m<sup>2</sup>) comprenant un ensemble immobilier industriel et commercial situé 19 rue de Cardiff à Caen, au prix actualisé de 289 625,94 € HT, de la parcelle KB n° 9 (408 m<sup>2</sup>) correspondant à un terrain nu sis 8 boulevard Raymond Poincaré à Caen, au prix actualisé de 130 099,66 € HT et au lot n° 1 de la copropriété édifée sur la parcelle KB n° 7 située 3 bis rue des Bouviers, au prix actualisé de 169 643,66 € HT ;

**DIT** que les frais liés à ces rachats seront supportés par la Ville ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature l'acte de rachat ainsi que tous documents nécessaires.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/08 - Acquisition par la ville de Caen du lot n° 3 de la copropriété située 13-17 boulevard Maréchal Leclerc correspondant à l'ancien cinéma Pathé**

**APPROUVE** l'acquisition auprès de la société l'Espace Cinématographique Régional et d'Animation de Normandie (l'ECRAN – établissements cinématographiques), filiale du groupe les Cinémas Gaumont Pathé, du lot n° 3 de la copropriété située 13-17 boulevard Maréchal Leclerc, édifiée sur sous-sol partiel, rez-de-chaussée partiel et trois étages, sur la parcelle KK n° 111 pour 998 m<sup>2</sup>;

**INDIQUE** que le lot n° 3 correspond au volume de l'ancien cinéma formant un espace commercial d'une surface utile de l'ordre de 1 825 m<sup>2</sup> et de droits sur la cour ;

**MENTIONNE** que l'acquisition par la ville s'opèrera moyennant le prix de 750 000 €, net vendeur, la ville supportant par ailleurs les frais d'établissement de l'acte notarié ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition ainsi que tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Vote :

Unanimité (53 pour)

**N° C-2017-06-26/09 - Opération d'aménagement de la pointe Presqu'île - quai François Mitterrand, promenade Pierre Berthelot, rue de Suède et Norvège - cession du lot 1 à la société SEDELKA**

**APPROUVE** la cession au profit la société SEDELKA, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé à l'angle du quai François Mitterrand, de l'avenue Pierre Berthelot et de la rue Suède et Norvège sur la Pointe Presqu'île à CAEN (lot 1), d'une superficie totale de 1 791 m<sup>2</sup> constituée des parcelles cadastrées LZ n° 41 et 42 ;

**INDIQUE** que :

- la parcelle LZ n° 41 est actuellement occupée par un immeuble (l'ancien siège de la DDE maritime) qui fera l'objet d'une démolition par l'opérateur acquéreur pour la réalisation du programme de construction future. Le terrain sera en conséquence vendu en l'état par la ville, libre de toute occupation ;
- La parcelle LZ n° 42 est occupée par une maison en pierre que la ville souhaite maintenir pour la mémoire du site dans le cadre du projet

**PRECISE** que l'assiette foncière du projet de construction devant être réduite dans sa partie longeant la rue de Suède et de Norvège afin d'élargir le domaine public du trottoir, la Société SEDELKA s'engage à rétrocéder à la communauté urbaine Caen la mer une bande de terrain d'une surface de 272 m<sup>2</sup> environ sous réserve des résultats du document d'arpentage, telle que figurant sur le plan joint, à titre gratuit à la livraison du programme de construction, les frais d'établissement de l'acte de rétrocession étant supportés par la société SEDELKA ;

**STIPULE** que la société SEDELKA s'engage à réaliser un programme immobilier comprenant :

- 6 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis en l'état actuel du projet en 3 570m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour les logements privés, 1 530m<sup>2</sup> pour les logements sociaux et 1 200m<sup>2</sup> pour les activités;
- 30% minimum du programme de logements dédiés à la réalisation de logements sociaux
- Minimum de 25% de T4 et +;
- Des rez-de-chaussée actifs afin d'animer l'espace public ceinturant le lot;

- Minimum de 8 places de parking en réservation dans le parking silo envisagé sur le lot 3, les autres places nécessaires au programme pouvant s'inscrire à rez-de-chaussée de la construction sur l'emprise du lot 1;

**FIXE** les droits à construire affectés au lot n°1 à 6 300 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher ;

**FIXE** le prix de cession des droits à construire à 600 € HT/ m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour les logements privés, 110 € HT pour les logements sociaux et 105 € HT pour les activités ce qui fait ressortir un prix de cession total, en l'état actuel du programme, de 2 436 300 € HT ;

**PRECISE** que le lot 1 d'une surface de 3 780 m<sup>2</sup> est pour partie propriété de la ville (1 791 m<sup>2</sup> soit 47,38%) et de la société RAVA France (1 989 m<sup>2</sup> soit 52,62%) et qu'en conséquence le prix total de cession ci-dessus mentionné est à répartir entre la société RAVA France et la ville suivant la quote-part des superficies de terrain détenues par chacun. Au vu du projet actuel, la recette à provenir pour la ville de Caen est évaluée à 2 436 300 € x 47,38 % soit 1 154 318 ,94 € HT ;

**INDIQUE** que dans l'hypothèse où, d'ici la livraison du programme, la surface de plancher définitivement autorisée, tant aux termes du permis de construire initial que de ses modificatifs éventuels, serait supérieure à celle connue à ce jour, le prix de vente ci-dessus mentionné sera révisé selon les valeurs précédemment mentionnées par élément de programme. Aucune révision de prix n'interviendra dans l'hypothèse où la surface de plancher serait inférieure aux valeurs figurant ci-dessus ;

**INDIQUE** que la mise en place d'une participation de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été instituée sur le secteur de la Pointe presqueîle et fera l'objet d'une convention qui devra être signée entre la ville et l'opérateur avant l'obtention du permis de construire, l'opérateur étant redevable au vu des dépenses d'aménagement réalisées par la ville pour la viabilisation du site, d'un montant de 120 € / m<sup>2</sup> de Surface de Plancher ;

**STIPULE que** société SEDELKA s'engage à vendre les surfaces réalisées dans le programme (logements et activités) au prix maximum de

- 5 000 € TTC/m<sup>2</sup> habitable pour les logements privés (hors parking et caves),
- 3 100 € HT/m<sup>2</sup> utile pour les commerces, activités et bureaux;

**INDIQUE** qu'une Majoration du Prix de Cession (MPC) sera appliquée en cas de dépassement des prix de vente ci-dessus mentionnés, elle sera fixée à 20% du montant de dépassement. Le prix de commercialisation sera actualisé sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction à la date de déclaration d'achèvement des travaux. L'indice de base sera celui connu à la date de signature de la promesse. Le contrôle et l'application de la MPC se fera en fin de commercialisation au plus tard 3 ans après la signature de l'acte notarié, sur la base d'une attestation établie par le notaire précisant le montant total des ventes de logements privés et activités et la surface habitable et utile ;

**INDIQUE** que, préalablement à la cession, la Ville et la société SEDELKA procéderont à la signature d'une promesse de vente, sous les conditions ci-avant exposées ;

**PRECISE** que, l'ensemble des conditions suspensives de la promesse devra être réalisé en vue de la régularisation de la vente au plus tard le 15 octobre 2018 ;

**PRECISE** qu'un poste de transformation électrique devra être intégré dans la construction et stipule que tous les raccordements aux réseaux publics restent à la charge de l'opérateur ;

**AUTORISE** M le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature la promesse de vente à intervenir avec la société SEDELKA, l'acte de vente ainsi que tous documents liés à la régularisation de la cession.

Vote :

Unanimité (53 pour)

**N° C-2017-06-26/10 - Secteur Pointe Presqu'île - dénomination du grand banc de la Grande Pelouse**

**DECIDE** de dénommer le grand banc de la Grande Pelouse : le " banc de l'oncle Coq" en hommage à Edgar FOUREZ, figure emblématique de Caen.

Vote :

Unanimité (53 pour)

**N° C-2017-06-26/11 - Approbation du déclassement de l'ancien parking à barrières "République" situé en bordure des rues Auber, Saint-Laurent, Jean Eudes et place de la République**

**CONSTATE** la désaffectation de l'emprise de l'ancien parking à barrières "République", situé en bordure des rues Auber, Saint Laurent, Jean Eudes et Place de la République ;

**APPROUVE** le déclassement du domaine public communal de cette emprise;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Majorité (42 pour- 11 contre (Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Déterville, Madame Marie-Jeanne Gobert, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Claudine Maguet, Madame Julie Rousinaud, Madame Josette Travert, Monsieur Éric Vève))

**N° C-2017-06-26/12 - Aménagement des espaces publics de la place de la République et des voies environnantes - approbation des modalités de la concertation**

**APPROUVE** les modalités de la concertation dans le cadre du projet des aménagements sur espaces publics de la place de la République et des voies environnantes, à savoir :

- Des entretiens, ateliers, rencontres et / ou petits déjeuners, selon la nature des publics concernés
- Au moins deux réunions publiques aux phases clefs de conception et élaboration du projet (à la fin diagnostic et en phase avant-projet),
- Une présentation du projet sur le site Internet de la Ville avec possibilité de faire part de ses observations,
- Plateforme en ligne d'information et d'échanges
- Une présentation du projet à la maison du tramway et des grands projets (angle rue de Bernières et St Jean) ainsi qu'à l'hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) avec possibilité d'inscrire des observations sur un registre, cette présentation pouvant être actualisée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet,

**INDIQUE** qu'en complément des modalités de concertation ci-dessus mentionnées, la ville procédera à

- Des réunions publiques afin d'informer les caennais et usagers du site lors de la phase chantier.
- Des visites de chantier à organiser notamment dans le cadre du mois de l'architecture ainsi qu'auprès des groupes scolaires, associations, riverains ....qui en auraient fait la demande.

**PRECISE** que le bilan de la concertation sera présenté au conseil municipal à la fin de la phase d'avant-projet.

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Majorité (42 pour- 8 contre (Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Détéville, Madame Marie-Jeanne Gobert, Monsieur Rudy L'Orphelin, Madame Josette Travert, Monsieur Éric Vève.), 2 abstentions (Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Claudine Maguet.))

**N° C-2017-06-26/13 - Candidature de la Ville de Caen à l'appel à projet de la Région Normandie pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites**

**APPROUVE** la candidature de la ville de Caen à l'appel à projet de la Région Normandie pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites ;

**SOLLICITE** le soutien financier de la Région pour la requalification du patrimoine bâti, des espaces publics et des équipements publics contribuant à l'attractivité du quartier dans le cadre de cet appel à projet ;

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/14 - Conclusion avec l'association SOLIHA AIS d'un mandat de gestion portant sur l'ensemble immobilier situé 10 bis rue Pémagnie à Caen**

**APPROUVE** la conclusion d'un mandat de gestion immobilière avec SOLIHA AIS portant sur l'ensemble immobilier situé 10 bis rue Pémagnie à Caen, celui-ci comprenant 11 logements ;

**DIT** que ce mandat est conclu selon les modalités ci-avant exposées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de six mois, étant entendu qu'il prendra fin lors de la réalisation de la vente ;

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/15 - OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**ACCORDE** aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne des subventions d'un montant total de 3 082 €.

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° c-2017-06-26/16 - Projet d'aménagement des espaces publics du boulevard Leclerc et des rues adjacentes- mise en place d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux**

**APPROUVE** la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques dus aux travaux d'aménagement des espaces publics du Boulevard Leclerc et

des rues adjacentes, au bénéfice des activités riveraines,

**FIXE** à la date d'approbation de la déclaration de projet de l'opération, soit le 12 décembre 2016, la date après laquelle toute installation d'activités économiques ne pourra plus prétendre à une indemnisation,

**APPROUVE** la composition de la commission,

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/17 - Service Commerce - Etude de requalification du Chemin Vert - Participation financière de la Ville- Autorisation de signer la convention financière**

**APPROUVE** la participation de la Ville de Caen dans l'étude de requalification du centre commercial Molière, en lien avec le devenir de la friche Jacquard ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention financière s'y rapportant.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/18 - Service Commerce - Droits de Place - Dérogations au repos dominical 2017- Modifications**

**DONNE** un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches supplémentaires suivants :

- Pour les commerces non alimentaires : les 10 septembre, 3 décembre, 31 décembre 2017.
- Pour les commerces alimentaires : les 03 septembre, 03 décembre, 10 décembre 2017.

Vote :

Majorité (46 pour- 6 contre (Madame Samia Chehab, Monsieur Gilles Détéville, Madame Marie-Jeanne Gobert, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Claudine Maguet.))

**N° C-2017-06-26/19 - Service commerce - subventions aux associations Caponière Village et Groupement Départemental des Commerçants Non Sédentaires du Calvados**

**ACCORDE** les subventions affectées aux associations suivantes :

- Association Caponière Village, 900 €,
- Association du Groupement Départemental des Commerçants Non Sédentaires du Calvados, 5 500 € ;

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/20 - Mémorial de Caen - Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SAEML Mémorial pour les exercices 2011 et suivants.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/21 - Convention pluripartite d'objectifs artistiques et culturels 2017-2019 - Compagnie AKSELERE**

**APPROUVE** la convention pluripartite d'objectifs artistiques et culturels 2017-2019 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluripartite d'objectifs artistiques et culturels 2017-2019 entre la Ville de Caen, la compagnie Aksélère et les autres partenaires institutionnels : Région et Etat – Ministère de la culture.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/22 - Musée des Beaux-Arts - Expositions 2017 - Demandes de subventions**

**APPROUVE** l'organisation des expositions 2017 au Musée des Beaux-Arts ainsi que leurs budgets respectifs ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/23 - Restauration et prêt du tableau attribué à Cornelis Schut ' Le Massacre des Innocents '**

**APPROUVE** le prêt de l'œuvre (après sa restauration), au Musée Condé de Chantilly, pour l'exposition qu'il présentera, du 4 septembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**DIT** que l'œuvre attribuée à Cornelis SCHUT retrouvera sa place en l'abbatiale de la Trinité après son retour de Chantilly ;

**APPROUVE** la restauration de l'œuvre attribuée à Cornelis SCHUT « *Le Massacre des Innocents* » avec la prise en charge de cette restauration par le Musée Condé à hauteur de 20% ;

**SOLLICITE** pour la restauration de l'œuvre attribuée à Cornélis SCHUT « *Le Massacre des Innocents* », la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie pour l'octroi d'une subvention au taux de 80% du montant total HT de la restauration ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document se rapportant à cette subvention.

Vote :  
Unanimité (52 pour)



**N° C-2017-06-26/24 - Musée de Normandie - Acquisition d'œuvres d'art - Aide de la Région Normandie dans le cadre des FRAM (Fonds régional d'acquisitions des musées)**

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région de Normandie pour les acquisitions d'œuvres du musée de Normandie.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/25 - Ici repose... à la découverte des cimetières de Caen (Calvados) - convention pour la coédition d'un guide du patrimoine**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de coédition proposée ;

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/26 - Banquet Fantastique - Présentation et demande de subvention**

**APPROUVE**, la programmation du *Banquet fantastique* édition 2017, qui se déroulera dans l'enceinte du château ;

**SOLLICITE**, dans le cadre de cette nouvelle édition du *Banquet fantastique*, la Région Normandie pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document se rapportant à cette subvention.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/27 - Chanson à Caen -Festival de la philosophie du 10 au 16/07/2017 - Zénith de Caen**

**APPROUVE** le versement de 30 000€ HT soit 31 650€ TTC à l'association "Chanson à Caen" afin d'organiser le Festival de la Philosophie 2017,

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Majorité (42 pour- 1 contre (Madame Marie-Jeanne Gobert.), 9 abstentions (Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Détéville, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Claudine Maguet, Madame Josette Travert, Monsieur Éric Vève.))

**N° C-2017-06-26/28 - Construction de la nouvelle halle sportive quartier Saint Jean Eudes - Adoption du programme et du budget - Décision de lancer la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre - Fixation des indemnités - Demandes de subventions**

**ADOpte** le programme pour la réalisation d'une nouvelle Halle sportive dans le quartier Saint Jean Eudes pour un montant prévisionnel de 3,6 M€ TTC ;

**DECIDE** de lancer la procédure de concours pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet ;

**DECIDE** de sélectionner quatre candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du concours est fixée à 10 000 € hors

taxes. La rétribution du maître d'œuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation audit concours ;

**SOLLICITE** auprès de tous les partenaires, toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/29 - Direction des sports - SASP Stade Malherbe Caen - Subvention de fonctionnement - 2ème partie de saison 2016-2017**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à :

**STADE MALHERBE - S.A.S.P :** ..... **190 000 €**

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/30 - Direction des sports - Clubs sportifs de haut-niveau - Subvention de fonctionnement**

**APPROUVE** les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2017 – 2018

**Hockey Club de Caen :** ..... **219 000 €**

• 1ère partie de la saison 2017-2018..... 109 500 €

• 2ème partie de la saison 2017-2018 ..... 109 500 €

**Caen Tennis de Table Club :** ..... **105 000 €**

• 1ère partie de la saison 2017-2018..... 52 500 €

• 2ème partie de la saison 2017-2018 ..... 52 500 €

**Caen Basket Calvados :** ..... **300 000 €**

• 1ère partie de la saison 2017-2018..... 150 000 €

• 2ème partie de la saison 2017-2018 ..... 150 000 €

**Caen Handball :** ..... **230 000 €**

• 1ère partie de la saison 2017-2018..... 115 000 €

• 2ème partie de la saison 2017-2018 ..... 115 000 €

**Ovalie caennaise :** ..... **28 000 €**

• 1ère partie de la saison 2017-2018..... 14 000 €

• 2ème partie de la saison 2017-2018 ..... 14 000 €

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/31 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTION HAUT-NIVEAU - CESARS**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

CESARS : **15 000 €** pour la saison 2017-2018, répartie comme suit :

- 1ère partie de la saison 2017-2018 : ..... **7 500 €**
- 2ème partie de la saison 2017-2018 : ..... **7 500 €**

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/32 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTEES JUIN 2017**

**APPROUVE** L'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**AVANT GARDE CAENNAISE** : ..... **2 500 €**

**CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE** : ..... **1 500 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 30 €)

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association suivante :

**ASPTT CAEN FOOTBALL** : ..... **9 000 €**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

**ASPTT CAEN FOOTBALL** : ..... **1 000 €**

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/33 - Dotation de fonctionnement aux écoles privées**

**APPROUVE** la fixation du coût élève pour l'année 2017 à 886 € pour un élève en classe de maternelle et 432 € pour un élève dans les classes élémentaires ;

**DIT** que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2017, est versée pour les seuls élèves qui auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription et dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs de rentrée ;

**DIT** que la participation est versée en juillet sur la base de 6/10 du coût et le nombre d'élèves déclarés en octobre 2016 et en novembre pour les 4/10 restants et sur les effectifs d'octobre 2017

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (52 pour)

**N° C-2017-06-26/34 - Subvention restauration scolaire aux écoles privées**

**APPROUVE** l'application d'un nouveau référentiel d'aide à la restauration scolaire, basé sur la grille de tarification dans les écoles publiques, indépendamment du tarif pratiqué dans les écoles privées sous contrat d'association ;

**DIT** que le détail des aides à partir de l'année scolaire 2017/2018 sera celui référencé dans le tableau. L'aide ne concerne que les enfants résidant à Caen, sous réserve des conditions d'éligibilité concernant les ressources du foyer ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

#### **N° C-2017-06-26/35 - Cartable en vacances - 2017 - subventions affectées**

**DECIDE** l'attribution des subventions affectées suivantes aux associations chargées de la mise en place et de la coordination du dispositif "Cartables en vacances" :

- Caen Saint Jean Eudes .....	4 500 €
- MJC Chemin-Vert.....	4 500 €
- Horizon jeunesse .....	4 500 €
- Ligue de l'Enseignement .....	4 500 €

**DECIDE** que les subventions seront versées en deux temps, soit :

- 50 % du montant de la subvention en juillet 2017
- le solde à réception des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers de l'action avant fin décembre 2017

Vote :  
Unanimité (52 pour)

#### **N° C-2017-06-26/36 - Prévention de la Délinquance - Mise en place de la procédure de rappel à l'ordre**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le projet de protocole conclu entre le parquet de Caen et la Ville de Caen ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

#### **N° C-2017-06-26/37 - Action sociale jeunesse - Dispositif des bourses au permis de conduire - Bilan 2016 et subvention 2017 CCAS**

**APPROUVE**, l'attribution d'une subvention de 9 000 € au CCAS au bénéfice du dispositif bourses au permis de conduire, portant ainsi le montant total du dispositif à 18 000 € ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (52 pour)

#### **N° C-2017-06-26/38 - Jeunesse et vie étudiante - subventions affectées Dimanches Electroniques, OPTIC**

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Dimanches Electroniques .....	2 000 €
OPTIC .....	400 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (51 pour)

**N° C-2017-06-26/39 - Jeunesse et vie étudiante - subventions affectées Assemblée générale de Caen 2017, Les Décaentés**

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Assemblée Générale de Caen 2017 .....	700 €
Les Décaentés .....	500 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (51 pour)

**N° C-2017-06-26/40 - Jeunesse et vie étudiante - subvention affectée association Horizon Jeunesse**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention affectée de 3 000 € à l'association Horizon Jeunesse ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (51 pour)

**N° C-2017-06-26/41 - Centres socio-culturels, et centre municipal d'animation gérés par la Caisse d'Allocations Familiales - comptes d'exploitation 2016 - budgets prévisionnels 2017**

**ADOpte** les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2016 des centres socioculturels, du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef, et les budgets prévisionnels 2017 des centres socioculturels, et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef ;

**DECIDE** de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socioculturels et du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef soit 1 387 833, 97 € ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :  
Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/42 - Direction de la Proximité - Subventions affectées 2017**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

<b>Zone d'Ondes</b> : .....	<b>2 500 €</b>
<b>Centre d'Animation du Calvaire St Pierre</b> : .....	<b>1 950 €</b>
<b>En Scène à Caen</b> : .....	<b>990 €</b>

**Comité des Fêtes de la Grâce de Dieu : ..... 3 200 €**

**Association Conseil Citoyen de la Pierre Heuzé : ..... 2 000 €**

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/43 - Direction de la proximité : attribution de subventions affectées**

**APPROUVE** la mise en œuvre de ces actions,

**DECIDE** de verser les subventions correspondantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes,

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/44 - Appel à propositions d'actions de santé 2017 - Résultats de l'appel à projets - Attribution de subventions**

**DECIDE** d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à projets 2017 aux associations inscrites dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 30 500 € ;

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/45 - Risques naturels - Directive inondation - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation**

**NOTE** l'intérêt de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation sur les Territoires à Risques important d'inondation de Caen et Dives-Ouistreham ;

**EMET** un avis défavorable sur le projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur les territoires à risque important d'inondation de Caen et de Dives-Ouistreham, compte-tenu des demandes et observations figurant ci-après ;

**PRECISE** que la ville de Caen n'est pas concernée par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des Dépôts de pétroles côtiers (DPC) de Mondeville approuvé le 14 avril 2015 ;

**DEMANDE** que le nom des établissements publics de coopération intercommunale, résultant de la réforme territoriale mise en œuvre en janvier 2017, soit indiqué ;

**DEMANDE** qu'un tableau de synthèse des axes, objectifs et dispositions soit annexé à la stratégie locale ;

**ATTIRE** l'attention de l'Etat sur le formalisme de présentation des objectifs et dispositions de la stratégie locale au regard du PGRI Seine-Normandie ;

**ATTIRE** l'attention de l'Etat sur les dispositions imposées par le PGRI Seine-Normandie et absentes de la stratégie locale ;

**DEMANDE** que le cadre de l'objectif 8.4 "Favoriser la mise en place d'un réseau de surveillance des cours d'eau complémentaire à celui développé par l'Etat", soit précisé, notamment la gouvernance, les financements et les responsabilités ;

**INDIQUE** que les plans de prévention des risques répondent à l'objectif de ne pas augmenter la vulnérabilité des zones urbanisées ou à urbaniser en zone inondable ;

**ATTIRE** l'attention de l'Etat sur l'échelle choisie pour répondre à l'objectif 10.2 "de ne pas augmenter la vulnérabilité des zones urbanisées ou à urbaniser", les projets d'aménagement devant être regardés à l'échelle du bassin versant, et non pas seulement à l'échelle des zones inondables ;

**PRECISE** que l'arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), instaurant une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) permet de répondre à l'objectif 12.

Vote :

Unanimité (48 pour, 2 abstentions (Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin.))

**N° C-2017-06-26/46 - Risques technologiques - Avis sur le plan particulier d'intervention (PPI) de la société des Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) de Mondeville**

**EMET** un avis favorable sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) de Mondeville, sous réserve de ;

- PRECISER l'environnement et les enjeux dans le périmètre du PPI des DPC de Mondeville ;
- REVISER le tableau synthétique des missions des services pour le rendre cohérent avec le document général ;
- PRECISER les conditions d'alerte de la population par la commune ;
- PRECISER les conditions d'évacuation de la population par la commune ;

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/47 - Développement durable - Carnet de route 2017 - Programme annuel de promotion du vélo à Caen.**

**APPROUVE** la programmation 2017 pour la promotion du vélo,

**APPROUVE** le plan de communication de 600 € dédié à cette promotion sur l'année,

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 2 000€ au profit de l'association 'Vélisol' pour leur contribution à la programmation annuelle.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/48 - DGA EPPMD - subventions de fonctionnement 2017**

**ACCORDE** diverses subventions à des associations ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations, bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, une convention.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/49 - Développement économique - Société d'Economie Mixte Locale Caen Expo - Congrès. Rémunération du Président Directeur Général - Autorisation du Conseil municipal**

**AUTORISE** l'instauration et le versement au représentant de la collectivité investi des fonctions de Président Directeur Général de la SAEM Caen Expo-Congrès d'une indemnité ;

**FIXE** le montant de l'enveloppe globale dédiée à cette indemnité à un maximum de 917,35 € bruts par mois, sous réserve d'un exercice budgétaire excédentaire ;

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Majorité (42 pour- 7 contre (Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Rudy L'Orphelin, Madame Josette Travert, Monsieur Éric Vève.)

Monsieur Grégory BERKOVICZ ne prend pas part au vote.

**N° C-2017-06-26/50 - Mission Handicap - Convention de mise à disposition d'un four à thermo gonflage**

**APPROUVE** l'accueil au sein de la Maison des associations du four à thermo gonflage propriété de l'Association Cecitix et visant à être mis à disposition notamment des services de la Ville dans le cadre de travaux destinés à la réalisation de plans et dessins en relief.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/51 - Abonnement à une base de données juridiques en ligne - Avenant n°1 à la convention de groupement de commande**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1;

**AUTORISE** le Maire ou représentant à signer ledit avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'abonnement à une base de données juridiques en ligne, ainsi que tous documents y afférents.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/52 - Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'union des groupements d'achats publics par les Administrations publiques locales de Normandie pour la satisfaction de leurs besoins en informatique- Ville de Caen**

**APPROUVE** l'intégration de la Ville de Caen dans le partenariat existant avec l'UGAP;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'UGAP.

Vote :

Unanimité (50 pour)

**N° C-2017-06-26/53 - Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

**OTROIE** aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**AUTORISE** à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par des tiers condamnés dans les procédures correspondantes ;

Vote :

Unanimité (50 pour)

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.  
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 10 JUILLET 2017**